

REMUNERATION DES ASSISTANTS FA

TAUX APPLICABLES A COMPTER DU 01/01/2021

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
 Reçu en préfecture le 13/12/2021
 Affiché le 
 ID : 041-224100016-20211213-DL145293H1-DE

Indemnité de stage préparatoire à l'accueil d'enfant	50 SMIC horaire/mois
Salaire continu	
Part liée à la fonction globale d'accueil	63 SMIC horaire/mois
Part liée à l'accueil de chaque enfant pour l'accueil continu effectif	
- Accueil 1 ^{er} enfant	70 SMIC horaire/mois/enfant
- Accueil 2 ^{ème} enfant	70 SMIC horaire/mois/enfant
- Accueil 3 ^{ème} enfant	70 SMIC horaire/mois/enfant
- Accueil 4 ^{ème} enfant	70 SMIC horaire/mois/enfant
Majoration de salaire par nombre d'enfants	
- Accueil 1 enfant	-
- Accueil 2 enfants	-
- Accueil 3 enfants	-
- Accueil 4 enfants	14,5 SMIC horaire/mois
Majoration de salaire pour l'accueil d'enfant de moins de 3 ans	10 SMIC horaire/mois/enfant
Majoration soins particuliers (accueil continu) – 1^{ère} catégorie	21 SMIC horaire/mois
Majoration soins particuliers (accueil continu) – 2^{ème} catégorie	45 SMIC horaire/mois
Salaire intermittent	
- Accueil journée	4,5 SMIC horaire/jour/enfant
- Accueil demi-journée	2,25 SMIC horaire/jour/enfant
Majoration soins particuliers (accueil intermittent) – 1^{ère} catégorie	0,70 SMIC horaire/jour
Majoration soins particuliers (accueil intermittent) – 2^{ème} catégorie	1,50 SMIC horaire/jour
Prime d'ancienneté (1 fois par an en juin)	18 SMIC h/jour entre 2 et 4 ans 30 SMIC h/jour entre 5 et 9 ans 42 SMIC h/jour entre 10 et 14 ans 54 SMIC h/jour entre 15 et 19 ans 60 SMIC h/jour si 20 ans et plus
Indemnité d'entretien (par jour)	3,78 Mig
Allocation informatique (au recrutement et une fois/an)	60 €
Indemnité d'attente (4 mois)	2,8 SMIC/horaire/jour
Indemnité de disponibilité	2,25 SMIC/horaire/jour
Indemnité compensatrice de suspension d'agrément (4 mois)	120 SMIC h/mois (si 1 enfant) 152 SMIC h/mois (si 2 enfants ou plus)

SMIC au 01/10/21 : 10,48 euros

MIG au 01/10/21 : 3,73 euros